



Résumé non technique
Evaluation stratégique environnementale
du CPER Nord – Pas –de Calais

Version validée du 21 avril 2015

SGAR Nord-Pas-de Calais





I. Préambule

Le postulat de départ de la nouvelle génération de CPER est en lui-même favorable à l'environnement puisqu'il pose l'ambition d'une cohérence des politiques publiques : « La nouvelle génération de CPER conçue par le gouvernement organise la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires. Ils permettent ainsi la **mise en cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires.** »

En effet, certaines décisions ou mesures mises en place à diverses échelles territoriales ont pu par le passé être incohérentes et mener à des effets contre productifs sur l'environnement.

Néanmoins, cet aspect bénéfique pour l'environnement ne pourra être confirmé qu'a posteriori.

II. Introduction

Selon l'article R122-20, modifié par [Décret n°2012-616 du 2 mai 2012 - art. 1](#) :

L'évaluation environnementale est proportionnée à l'importance du plan, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée. Le rapport environnemental, qui rend compte de la démarche d'évaluation environnementale, comprend successivement :

1° Une présentation générale indiquant, de manière résumée, les objectifs du plan et son contenu,

- son articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification ;

2° Une description de l'état initial de l'environnement sur le territoire concerné, les perspectives de son évolution probable si le plan, schéma, programme ou document de planification n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux de la zone dans laquelle s'appliquera le plan, schéma, programme ou document de planification et les caractéristiques environnementales des zones qui sont susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification. Les zonages environnementaux existants sont identifiés ;

3° Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan dans son champ d'application territorial. Chaque hypothèse fait mention des avantages et inconvénients qu'elle présente, notamment au regard des 1° et 2° ;

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet de plan a été retenu notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;

5° L'exposé :

a) Des effets notables probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ;

b) De l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article [L. 414-4](#) ;



6° La présentation successive des mesures prises pour :

- a) Eviter les incidences négatives sur l'environnement du plan sur l'environnement et la santé humaine ;
- b) Réduire l'impact des incidences mentionnées au a ci-dessus n'ayant pu être évitées ;
- c) Compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du plan sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, la personne publique responsable justifie cette impossibilité.

Les mesures prises au titre du b du 5° sont identifiées de manière particulière.

La description de ces mesures est accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes et de l'exposé de leurs effets attendus à l'égard des impacts du plan identifiés au 5° ;

7° La présentation des critères, indicateurs et modalités-y compris les échéances-retenus :

- a) Pour vérifier, après l'adoption du plan, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés au 5° et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6° ;
- b) Pour identifier, après l'adoption du plan, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées ;

8° Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental et, lorsque plusieurs méthodes sont disponibles, une explication des raisons ayant conduit au choix opéré ;

9° Un résumé non technique des informations prévues ci-dessus.

III. Résumé non technique

Le CPER	P. 4	Mesures et éco-conditionnalité	P. 12
Diagnostic environnemental	P. 6	Dispositif de suivi des effets environnementaux	P. 12
Effets notables probables du CPER sur l'environnement	P.6	Solutions de substitution et motifs pour lesquels le scénario a été retenu	P. 14
Evaluation des incidences au titre de Natura 2000	P.8	Méthodologie de l'évaluation environnementale	P.14
Effets cumulés du CPER	P ; 9	Conclusion générale de l'évaluation environnementale	P16
Conclusion sur les effets probables du CPER	P ; 9		

III.1 Le CPER

Les étapes du CPER

- 1/ Novembre 2014 : le mandat de négociation est partagé entre Région et Etat.
- 2/ Des réunions partenariales Etat, Région, Départements Nord (59) et Pas-de Calais (62). Puis délibération des assemblées plénières de chaque collectivité territoriale.
- 3/ Le protocole d'accord est signé le 18 mars 2015.
- 4/.Le rapport de présentation de l'évaluation environnementale synthétise la démarche d'évaluation.
- 5/ L'autorité environnementale émet son avis sur le projet de CPER et son évaluation environnementale.

- 6/ La consultation du public est mise en place pendant un mois.
- 7/ Un bilan des consultations est fait avec prise en compte des remarques validées.
- 8/ La validation interministérielle du CPER intervient.
- 9/ Puis les collectivités signataires du CPER délibèrent.
- 10/ Le CPER est alors prêt à être signé entre l'Etat et la Région.

Les partenaires

Les partenaires de l'Etat et de la Région pour le CPER Nord – Pas-de Calais sont :

- le département du Nord et le département du Pas-de Calais
- La Métropole européenne de Lille

Les objectifs

- Réussir la transition vers la société de la connaissance, vers une économie ouverte au modèle énergétique et à l'empreinte écologique performante et supportable par la planète, en renforçant un système social équitable.
- Accompagner la phase de préparation au grand projet du Canal Seine Nord Europe.

Contenu : Des volets thématiques et un volet territorial

- ✓ **Mobilité multimodale (MM)** : s'articule avec le PO FEDER et avec les autres actions financées par l'État pour accompagner les collectivités dans **l'organisation d'un système de transport global et cohérent.**

- **Au niveau fluvial** : financement d'opérations sur le réseau fluvial et attention particulière portée à la desserte des ports du Nord-Pas de Calais.
- **Au niveau routier** : compléter le maillage du réseau structurant, améliorer l'accessibilité et la sécurité. Ces mesures s'articulent avec les mesures de soutien au transport collectif.
- **Au niveau ferroviaire** : notamment, un effort particulier pour les transports du quotidien.
- ✓ **Transition écologique et énergétique (TEE)**
 - Réalisation des objectifs nationaux (Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte).
 - Articulation avec les crédits FEDER et du FEADER mobilisés. La majorité des projets qui ont été identifiés comme relevant de la "Troisième révolution industrielle" s'inscrivent dans la plupart des thématiques ouvertes à contractualisation par l'Etat.
 - Mise en place de fonds d'investissements dédiés à la transition énergétique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.
 - Attention particulière à la préservation et la restauration de la biodiversité
- ✓ **Enseignement supérieur-recherche-innovation (ESRI)** : conforter l'excellence de la recherche; structurer l'enseignement supérieur et la recherche autour de l'innovation, au service du développement économique et de l'emploi.
- ✓ **Couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique (Num)** : déploiement d'un réseau fibre, étude pour la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile, plateforme publique d'information géographique, animation de la SCoRAN¹ et accès aux données.
- ✓ **et le volet territorial TERR** centré sur les territoires ayant le plus besoin de solidarité.
 - Optimiser l'organisation des ingénieries et valoriser l'effet levier de la culture sur le développement et l'attractivité régionale.
 - Des crédits du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) engloberont les projets départementaux d'intérêt national ainsi que les projets d'intérêt régional.
- ✓ **Innovation, filières d'avenir et usine du futur (IFAUF)** : les axes de la S3² pour le département cadrent l'ensemble du volet.
- ✓ **Emploi (EM)** : priorité transversale de la contractualisation.

¹ SCoRAN : stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique

² S3 : Stratégie de Spécialisation Intelligente (*Smart specialisation strategy*)

☞ **Cohérence du CPER vis-à-vis de la priorité relative à la transition écologique et énergétique TEE** à travers :

- les orientations cohérentes des différents volets du CPER,
- **la pertinence par rapport aux objectifs fixés** (prise en compte globale des enjeux environnementaux). En termes de résultats, cela ne pourra être établi qu'a posteriori.
- **les critères d'éco-conditionnalité**, critères de pilotage du CPER.
- **les moyens** d'accompagnement, de soutien, les outils.
- Le **niveau d'efficacité** dépend principalement du nombre effectif d'opérations sélectionnées mises en œuvre et de l'articulation avec les autres plans et programmes régionaux SRCAE, SRCE, SDAGEs.

Les principaux volets intégrant des objectifs environnementaux sont :

- La transition écologique et énergétique TEE (la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources en eau puis l'énergie et le changement climatique)
- Et la mobilité multimodale MM (mobilité durable).

☞ **Articulation avec les plans et programmes régionaux**

- L'articulation est vérifiée avec le PO FEDER/FSE, le PO FEADER
- La synergie est vérifiée avec le CPER Picardie, la directive cadre sur l'eau et le SDAGE, et entre le volet « transition écologique et énergétique » TEE et les schémas régionaux.

- La synergie mais vigilance avec le SRADDT : **! Vigilance vis-à-vis des gaz à effet de serre** liés à l'extension du réseau routier.
- Synergie avec le SRCAE.

III.2 Diagnostic environnemental

Base de l'évaluation, le diagnostic permettra de mesurer l'impact du CPER sur les enjeux environnementaux. Il comprend :

- **1/ L'état des lieux de l'environnement** de la région Nord-Pas-de Calais basé sur le **profil environnemental** (diagnostic, pressions, enjeux) mis à jour début 2015.
- **2/ Un scénario tendanciel d'évolution** des principaux enjeux environnementaux sans et avec l'application du CPER.

III.3 Effets notables probables du CPER sur l'environnement

La majorité des effets peuvent être qualifiés d'incertains car le CPER, en tant que document stratégique, ne contient pas de considérations

environnementales précises ni de cahier des charges détaillé des projets prévus.

Synthèse pour le volet « Transition écologique et énergétique » **TEE**

(+++) Impacts positifs directs à long terme sur le territoire régional.

- 🕒 des actions proposées : **impact positif global sur la biodiversité, les continuités écologiques, l'énergie et les ressources en général**
- 🕒 **22,4 %** des crédits contractualisés dont plus de 10% pour la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources.

(!) Quelques points de vigilance ou effets potentiellement négatifs sont néanmoins à noter (.

Synthèse pour le volet « Mobilités multimodales » **MM**

- 🕒 **(--)** Impacts négatifs liés à l'artificialisation par les constructions et infrastructures, aux émissions de GES, à la qualité de l'air.
- 🕒 **37,5%** du montant des crédits contractualisés du CPER (sous-volet ferroviaire puis le sous-volet routier).

Synthèse pour le volet « Enseignement supérieur Recherche Innovation » **ESRI**

- 🕒 **(0)** Impact direct neutre globalement.
- 🕒 **8,31%** du montant des crédits contractualisés du CPER

Synthèse pour le volet « Numérique » **NUM**

- 🕒 **(--)** Principaux **impacts négatifs** non négligeables car ils touchent l'ensemble du territoire et de la population (énergie et ondes électromagnétiques dans les foyers liées à la 4G).
- 🕒 **13,8%** du montant des crédits contractualisés du CPER.

Synthèse pour le volet « IFAUF »

- 🕒 **Impacts indirects** liés à l'accompagnement du développement de l'usine du futur et au soutien à l'innovation.
- 🕒 **1,50%** du montant des crédits contractualisés du CPER.

Le financement des projets par Bpifrance, pour le compte de l'Etat dans le cadre du PIA aura lui des effets environnementaux directs sur le territoire.

Synthèse pour le volet « Emploi » **EM**

- 🕒 **Impact neutre indirect et transversal (0)** (accompagnement des mutations économiques, de continuité professionnelle)
- 🕒 **4,33 %** du montant des crédits contractualisés du CPER

Synthèse pour le volet « Territorial » **TERR**

- 🔄 **(++) Impacts positifs** liés aux actions de préservation de la biodiversité des PNR, sur les risques naturels ; potentiellement positifs sur la pollution lumineuse.
- 🔄 **(-) Incidences négatives** liées à la construction de nouvelles infrastructures
- 🔄 **12,2 %** du montant des crédits contractualisés du CPER

III.4 Evaluation des incidences au titre de Natura 2000

- 🔄 Le réseau Natura 2000 régional est constitué de **42 sites** dont 36 sites Natura 2000 **terrestres ou mixtes, soit 2,7%** du territoire régional et 6 sites « **Natura 2000 en mer** ».

(+) Effets probables globaux positifs

- **(+)** Volet « transition écologique et énergétique » **TEE** / « Biodiversité et ressources » : actions favorables à la sensibilisation, à l'amélioration des connaissances.

- **(+)** Le volet « Mobilités multimodales » **MM** : **impact positif** lié au développement des modes de déplacements doux : moins de pollutions impactant la biodiversité.
- **(+)** Le volet « territorial » **TERR** : **impact positif** lié au rôle des PNR notamment.
- **(+)** Le volet « Emploi » **EM** pourra avoir un **effet positif indirect** par la formation de spécialistes de la gestion de sites naturels notamment.

(-) Effets probables globaux négatifs :

- **(-)** Volet « Territorial » **TERR** : **impacts négatifs** (constructions, infrastructures, aménagements pour la fréquentation touristique)
- **(--)** Volet « Mobilité multimodale » **MM** : globalement, le développement des infrastructures est potentiellement défavorable à la préservation des habitats et espèces Natura 2000.

(++)° Globalement, **effets positifs du CPER sur le réseau Natura 2000** principalement si des mesures spécifiques sont prises dans le cas des aménagements routiers ou ferroviaires (anti collisions, diminutions des dérangements notamment sonores,...). Les effets sont alors aussi potentiellement positifs sur la pollution notamment de l'eau et de la mer pour les sites de rivières et marins.

(--) **Effets négatifs sur le réseau Natura 2000 principalement du fait de constructions prévues** (infrastructures, bâtiments, aménagements,...) avec effet d'emprise, dérangement et pollutions pendant les travaux.

III.5 Effets cumulés

🔄 **Les volets du CPER ont un effet cumulatif** entre eux. Principalement :

- la Transition Energétique et Ecologique **TEE** est traduite dans les différents volets du CPER (**MM**, **TERR**,...) avec un objectif d'efficience des actions proposées
- Le volet « Emploi » **EM**, face aux enjeux de mobilisation des compétences (rénovation énergétique des bâtiments et l'efficacité énergétique industrielle).
- Le volet « Mobilité multimodale » **MM** et volet « **IFAUF** » ont en commun un sous-volet lié à la mobilité.

N.B. : (--) L'effet cumulatif négatif probable à noter en particulier est celui dû à des projets d'infrastructures et des constructions des différents volets. Il va à l'encontre d'objectifs importants du volet « Transition écologique et énergétique » **TEE** : **lutte contre l'artificialisation des sols, préservation ou restauration des continuités écologiques.**

(+) **Effet probable cumulé positif** du CPER sur les ressources énergétiques et sur l'amélioration des connaissances et de leur partage.

(-)**Volet « Numérique » NUM** : Effet divergent de l'effet attendu du volet « Transition écologique et énergétique » **TEE** par l'augmentation de la consommation énergétique liée à l'utilisation des nouvelles technologies.

🔄 Effets cumulés du CPER avec les autres plans et programmes

- Effets cumulés avec l'application des programmes opérationnels : PO FEDER/FSE, CPIER ; les schémas régionaux : SRADDT/SRIT, SRCAE, SRCE,...).
- Risque d'amplification des effets négatifs et respect des points de vigilance soulevés dans les évaluations stratégiques environnementales respectives de ces plans et programmes.
- Les effets du CPER seront démultipliés avec les fonds européens qui pourront être obtenus en co-financement.

III.6 Conclusion sur les effets probables du CPER

A l'issue des travaux d'analyse des volets du CPER 2015-2020 Nord-Pas-de Calais, **le risque d'incidences environnementales négatives (liées à la réalisation des projets) des actions prévues par le Contrat est réel mais globalement limité (car circonscrit à certains volets).** Une incertitude est liée à l'ampleur des projets qui seront concrètement financés et réalisés dans le période du CPER.

🌀 (--) Volet « Mobilité multimodale » **MM** : risque d'incidences potentielles négatives relativement fort, en partie contrebalancé par des effets positifs (+) liés au report modal,

🌀 (-) Les volets « Enseignement supérieur Recherche Innovation » **ESRI**, « Innovation, Filières d'avenir, Usine du futur » **IFAU**, « Numérique » **NUM** : risque d'incidences potentielles négatives notamment lié à la réalisation des projets (constructions, ...).

(+) Impact positif notamment lié à l'énergie, pour les deux premiers, aux émissions GES (déplacements limités ou adaptés).

🌀 **(++) (-) Faible risque d'incidences négatives et nombreux impacts positifs** : « Transition écologique et énergétique » **TEE**. Les incidences négatives potentielles liées aux projets identifiés sont moindres. Les opérations retenues seront bénéfiques à l'environnement en termes de prise en compte des milieux et des continuités écologiques, développement des énergies renouvelables, prévention des risques naturels, etc.

🌀 **(0)** Deux volets relativement neutres: volet « Territorial » **TERR** (effets positifs contrebalancés par des effets négatifs) et volet « Emploi » **EM** (filiales vertes,...).

(++) Plus globalement, le CPER aura un effet probable positif sur les enjeux environnementaux par la mise en cohérence des politiques et des financements publics et par l'exemplarité des projets portés en termes de transition énergétique et écologique.

Voici, présenté dans un tableau synthétique et visuel :

- 🌀 le résumé des effets notables probables du CPER sur les enjeux environnementaux de Nord-Pas-de Calais,
- 🌀 rapportés aux montants financiers alloués.
- 🌀 et le résultat attendu sur l'inflexion ou l'amplification des tendances évolutives.

ENJEU	THEME	Evolution - Tendence sans mise en œuvre du CPER	Ampleur de l'effet du CPER sur la tendance évolutive (en fonction des secteurs touchés et des financements prévus)	Effet probable du CPER sur la tendance évolutive
Sols	Sols pollués	Positive : les sols pollués sont connus, répertoriés et devraient être traités.	+	Contribution à la réhabilitation des sols pollués
	Sols sensibles au ruissellement et à l'érosion	Négative : l'artificialisation des sols pour l'habitat et les infrastructures de transports augmente le ruissellement	-	Accentuation de la tendance négative
	Mouvements de terrain	Négative notamment avec les effets du changement climatique	0	Malgré les mesures prises pour une adaptation aux effets du changement climatique, le CPER aura peu d'effet sur les mouvements de terrain
	Occupation des sols (région agricole et urbaine)	Légèrement positive : une dynamique d'artificialisation importante, comparable au niveau national alors même que la population augmente moins vite. Néanmoins, depuis 2009, une inflexion de cette tendance semble s'amorcer mais reste à confirmer.	-	Inflexion de la tendance positive par contribution à l'artificialisation (infrastructures, constructions), malgré la volonté de densification des constructions
Eau	Des cours d'eau et plans d'eau de qualité insatisfaisante	Légèrement positive : Une amélioration légère de l'état qualitatif des cours d'eau est observée, sans pour autant atteindre à ce jour un bon état. Négative : la prise en compte de nouvelles données de qualité physique des cours d'eau, jusqu'alors peu ou mal évaluée, et une meilleure intégration de la qualité de la biodiversité aquatique pourront amener une réévaluation à la baisse de l'état de certaines masses d'eau	+	Contribution à l'amélioration de la tendance positive
	Les paramètres qui dégradent la qualité des eaux de surface en région	Positive au niveau quantitatif Négative au niveau de la qualité	+	Contribution à la tendance positive
	Les zones humides	Négative : La régression s'accompagne également d'une dégradation de la qualité de ces milieux et du nombre d'espèces associées	0	Le CPER par l'artificialisation engendrée risque de poursuivre la dégradation et par ailleurs finance des projets qui devraient mieux prendre en compte les zones humides (PNR, actions biodiversité). La tendance est mitigée.
	Inondations	Négative : le risque augmente avec les effets du changement climatique, l'érosion du cordon dunaire	+	Contribution à la meilleure prise en compte du risque d'inondation dans les aménagements même si l'artificialisation des sols se poursuit et mise en place d'ouvrage de lutte. Lutte contre les effets du changement climatique et adaptation à ces effets
	Les eaux marines : une qualité qui s'améliore mais qui reste insatisfaisante	Positive avec la prochaine mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).	+	Légère contribution de l'amélioration de la tendance positive (PNMarin, amélioration/pollutions du réseau hydrographique, amélioration de l'éco-responsabilité...)
	Air et climat	Qualité de l'air extérieur : Des seuils de qualité de l'air extérieur dépassés	Négative : les pollutions liées au trafic routier, aux activités se poursuivent	+
Qualité de l'air intérieur		Mauvaise mais peu évaluée	?	-
L'effet de serre, une situation sans précédent		Négative : Forte hausse des émissions de GES dues au secteur tertiaire, forte participation des transports dans les émissions des GES	+	Contribution à l'inflexion de la tendance négative (mobilité durable, diminution des consommations énergétiques,...) mais limitée par le développement du réseau routier notamment (notamment pour les échanges internationaux)
Une évolution du climat régional bien visible		Négative : élévation de la température moyenne annuelle ainsi que du niveau de la mer (submersions marines, érosion,...)	0	Le CPER ne pourra participer qu'à l'adaptation et à l'atténuation des effets du changement climatique (transition écologique et énergétique, projet de recherche CLIMBIO,...)
Biodiversité et milieux naturels	Les milieux naturels : un potentiel fragilisé	Négative : Les milieux ouverts remarquables sont en forte régression	+	Contribution à l'inflexion de la tendance négative par la transition écologique : meilleure prise en compte dans les projets mais cette inflexion sera limitée par les impacts liés au développement économique
	Les milieux anthropiques : un refuge pour certaines espèces	Négative : L'érosion de la biodiversité, écosystémique, végétale et animale se poursuit, touchant de plus en plus des espèces autrefois considérées comme communes. En un siècle, 104 espèces de fleurs ont disparu de la région. Or, cette biodiversité, outre sa valeur intrinsèque, fournit d'innombrables services vitaux à l'homme, y compris aux habitants de la région. Les milieux naturels de la région ont tendance à se banaliser.		
	Le littoral : des zones propices à une biodiversité riche	Négative : le taux d'artificialisation des communes littorales est le plus fort de France.		
	Des milieux marins encore mal connus	Négative : de nombreuses pressions (sur les habitats naturels, sur les espèces, sur la qualité des eaux, déchets, ondes, pollutions)		
	Des milieux aquatiques et humides fragilisés	Négative : les zones humides régressent		
	Espèces exotiques envahissant les milieux aquatiques et les zones humides	Négative : liée au changement climatique et à l'aquaculture (source majoritaire d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes)		
	Des outils pour améliorer la situation : SDAGE et SAGE, SRCE/TVB, Natura 2000, PNR, DCSMM	Positive avec la mise en œuvre concrète de ces outils		
Des milieux forestiers fragmentés	Positive : vers une forêt de mieux en mieux gérée, augmentation de la surface forestière bénéficiant d'une garantie de gestion "durable"	0	Effet globalement neutre : Prise en compte des milieux forestiers dans le cadre de l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité mais les pressions vont se poursuivre. (artificialisation, changement climatique, besoin en bois-énergie,...)	
Paysages	Des paysages régionaux remarquables	Négative : les grandes cultures et les boisements contribuent à une banalisation des paysages; les infrastructures, les bâtiments agricoles neufs présentent un risque d'impact paysager.	0	Effet globalement neutre : Prise en compte des paysages dans les projets mais les pressions vont se poursuivre (constructions, réseau routier, ferré, ports, Canal...)
Ondes électromagnétiques, radioactives et bruit	Bruit : une connaissance en cours d'acquisition qui montre parfois des nuisances à proximité de certains axes routiers	Négative : les infrastructures de transport sont une source de bruit conséquentes.	-	Contribution à la tendance négative
	Une forte lumière nocturne dans la région	Négative : La poursuite de l'urbanisation et l'extension du réseau routier, le développement des échanges transfrontaliers vont contribuer à conforter la pollution lumineuse nocturne	-	Contribution à la tendance négative
	Le développement des champs électromagnétiques Radio fréquence	Négative : La téléphonie et internet mobile nécessite la production d'ondes radiofréquences de plus en plus nombreuses.	-	Accentuation de la tendance négative
Ressources énergétiques	Eolien	Positive : près de 400 éoliennes en services	+++	Contribution à la tendance positive (transition énergétique)
	Solaire	Positive : plus de 11 500 bâtiments sont aujourd'hui équipés de panneaux photovoltaïques. Le potentiel reste à exploiter.		
	Biomasse	Positive : Une trentaine d'installations de production de biogaz par méthanisation (agricoles, collectives, industrielles...) produisent de l'électricité et de la chaleur ou injectent du biométhane (biogaz épuré) dans le réseau de gaz Positive : La production d'énergies renouvelables a progressé de 25% entre 2009 et 2012		
	Gaz de houille	Positive : Il pourrait dans les années qui viennent être extrait des veines de charbon restées inexploitées.		
	Ressource en bois énergie	Positive : la sylviculture se conforte. Augmentation régulière de la récolte régionale dont 22% part pour le bois de chauffage		
	l'hydroélectricité	Positive : Quatre turbines hydroélectriques sont recensées sur les cours d'eau du Pas-de-Calais		
	la géothermie	Positive : Le gisement théorique identifié pourrait alimenter 100 000 maisons et quelques milliers de bâtiments collectifs.		
Ressources matières	Ressources agronomiques, minérales, économie circulaire matériaux	Négative mais en atténuation : Dans un contexte périurbain densément peuplé et de forte pression de l'urbanisation, le capital que représentent les sols est souvent négligé. La SAU a ainsi régressé à un rythme de 2 500 ha/an entre 1998 et 2009. Par ailleurs, les phénomènes d'érosion génèrent des pertes irréversibles de terres arables, fertiles, vivantes et riches en matière organique, qui devront se reconstituer. Positive : en matière d'agriculture biologique, entre 2010 et 2011, les surfaces en conversion ont augmenté de 48,1%	-	Contribution à la tendance négative (artificialisation, urbanisation,...) malgré certains projets favorables. Le CPER ne s'attache notamment pas à l'agriculture.
			0	Effet direct neutre. Effet indirect par le développement de l'écoresponsabilité et de l'information scientifique
Patrimoine architectural, culturel et archéologique	Un patrimoine riche à valoriser	Positive : Développement du tourisme culturel, Prise en compte par les PNR, Agenda 21, associations...	+	Contribution à la tendance positive

III.7 Mesures et écoconditionnalité

🔄 Mesures pour éviter, réduire, compenser les effets négatifs du CPER sur l'environnement :

Plusieurs volets du CPER présentent une possibilité d'effets négatifs ou positifs sur l'environnement.

- Recommandations, préconisations ou incitations sont proposées sur la base du tableau de synthèse des effets probables pour les orientations ou projets susceptibles d'avoir des effets négatifs ou pour lesquels des points de vigilance sont mentionnés.
- 🔄 **Concernant Natura 2000** : la proposition de mesures par projet devra être faite lors des études d'impact préalables au projet.
 - **Mesures pour limiter les incidences négatives potentielles des projets financés sur Natura 2000** : Evitement des zones à enjeu, Limitation de l'emprise des aménagements, Mesures de précaution en phase travaux (pollution accidentelle,...).
 - **Des mesures pour renforcer l'effet positif du CPER sur Natura 2000** pourront aussi être préconisées.
- 🔄 **Le cadrage national prévoit que des critères d'éco-conditionnalités soient appliqués aux projets du CPER à partir du référentiel d'écoconditionnalité national pour :**

- garantir pendant toute leur durée de mise en œuvre que les CPER financent des projets permettant d'enclencher sur les prochaines années la transition écologique et énergétique,
- et exclure du financement du CPER des projets qui auraient des incidences néfastes pour l'environnement malgré leurs mesures correctives ;
- renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique.

III.8 Dispositif de suivi des effets environnementaux

- 🔄 **Vérifier si les effets du CPER sont conformes aux prévisions** et mesurer les impacts réellement observés sur l'environnement ainsi que l'efficacité des mesures.
- 🔄 **Mettre en place des indicateurs de suivi** révélateurs des seuls effets du CPER :
 - sur les volets ayant clairement des ambitions et les principaux impacts environnementaux : TEE, MM.
 - sur les principales dimensions environnementales touchées.
 - Indicateurs globaux de cohérence des politiques publiques.

Type d'indicateur	Volet	Thématique	Dénomination	Unité	Données d'entrée	Qui renseigne?	Périodicité
Impact	Volet TEE	Biodiversité	Surface de sites Natura 2000 impactée par un projet financé par le CPER (surface faisant l'objet de mesures au titre des incidences N2000) / Surface totale des sites Natura 2000 de Nord-Pas-de-Calais	%	Surface en ha de site Natura 2000 impactée Surface totale en ha du réseau Natura 2000 (non cumulé ZPS / ZSC) NPdC	DREAL	A la fin du CPER
Résultat	Volet ESRI	Energie	Energie économisée par la rénovation	Nbre	Nbre de Kwh consommés dans les bâtiments rénovés sur la période du CPER/Nbre de Kwh consommés avant rénovation rapportés au m2	Services instructeurs	Annuelle
Résultat	Volet TEE	Energie/Changement climatique	Contribution du CPER aux objectifs du SRCAE : Nombre de logements sociaux classés E,F,G rénovés grâce à des financements CPER/Nbre de logements sociaux classés E,F,G à rénover, rapporté au taux de financement par le CPER	%	Nombre de logements sociaux classés E,F,G rénovés grâce à des financements CPER : chiffre à récupérer auprès de l'ADEME (?) Nombre de logements sociaux classés E,F,G à rénover : chiffre à récupérer auprès de l'ADEME Taux de financements du CPER : maquette financière	ADEME	Annuelle
Résultat	Volet TEE/TERR	Energie/Changement climatique/Ressources naturelles	Evolution du nombre de démarches de territoire (Agenda 21, Villes TEPOS, ...) auxquelles le CPER a apporté un financement	%	Nombre de démarches de territoire financées par le CPER Nbre total de démarches de territoires en 2014 et en 2020	Région	Chiffre 2014 et chiffre 2020
Impact/Résultat	Volets Num/ESRI/IFAUF/TERR	Ondes électromagnétiques	Evolution du % de surface du territoire couverte par le réseau 4G rapporté au taux de financement du CPER	%	Surface en km2 couverte par le 4G en 2014 Surface en km2 couverte par le 4G en 2015	?	en 2014 et en 2020
Résultat	Volet MM	Qualité de l'air/GES	Evolution du nombre de trajets effectués en transport en commun sur une portion aménagée via des financements du CPER/taux de financement apporté par le CPER et rapporté au taux d'émission de GES/personne en voiture individuelle/ au taux d'émission de GES /personne en transport en commun	%	Nbre de trajets en transport en commun en 2014/Nbre de trajets en transport en commun en 2020 Taux d'émission de GES pour un km en voiture pour 1 personne Taux d'émission de GES pour un km en transport en commun pour 1 personne	ADEME	Annuelle et en fin de CPER
Impact	Tous volets	Sols, espaces non urbanisés	Contribution du CPER à l'artificialisation des sols : évolution de la surface artificialisée par des projets inscrits au CPER (infrastructures routières, constructions,...)	%	Sommes des surfaces artificialisées par chaque projet/Surface artificialisée totale	DREAL	Taux d'artificialisation des sols en 2014 Taux d'artificialisation des sols en 2020
Résultat	Volet ESRI	Sols/Espace consommé	Nbre de m2 densifiés	Nbre	Surface renouée en m2 grâce à des financements du CPER/nbre de m2 construits, rapportés à la surface prévue pour la modernisation du campus	Université	en fin de CPER
Résultat	Volet Territorial	Toutes les dimensions environnementales	Nbre de contrats et de conventions territoriales signées dans le temps du CPER avec des objectifs environnementaux	Nbre	Nbre de convention à finalité environnementale Nbre de contrat à finalité environnementale	SGAR	Annuelle
Résultat	CPER	Toutes les dimensions environnementales	% d'opérations inscrites au CPER obtenant des financements européens	%	Pour bénéficier de fonds FEDER notamment, les projets doivent répondre aux critères environnementaux (et de développement durable) fixés au niveau européen	SGAR	en fin de CPER
Résultat	CPER	Toutes les dimensions environnementales	% de financement du CPER ayant contribué à l'obtention de fonds européens	%	Montant des opérations ayant obtenu des financements européens et inscrites au CPER Montant total financé par le CPER	SGAR	en fin de CPER
Résultat	CPER	Toutes les dimensions environnementales	Nbre d'opérations éligibles au volet "TEE" (= ayant plus d'incidences positives que négatives sur l'environnement) financées et montant alloué par rapport au montant global du CPER et par rapport au montant prévisionnel du volet "TEE"	Nbre et %	Nbre d'opérations "TEE" Montant alloué aux opérations "TEE" financées Montant total du CPER	SGAR	en fin de CPER
Résultat	Volet TEE	Transversale : Amélioration des connaissances sur l'environnement	Nbre de projets financés par le CPER ayant contribué au SINP et montant alloué/montant prévu	Nbre	Nbre de projets de connaissance Montant alloué à ces projets par le CPER	SGAR/DREAL	Annuelle

III.9 Solutions de substitution et motifs pour lesquels le scénario de CPER a été retenu

Une démarche itérative plutôt que des solutions de substitution :

- le CPER n'a pas fait l'objet de scénarios mais plutôt d'une démarche concertée itérative.
- Les propositions locales de l'État (SGAR) et celles de la Région ont été établies dans un cadre national : cahiers des charges, référentiel d'éco-conditionnalité.
- **Des évolutions du projet de CPER au fil de son élaboration :** ajustements des financements au fil de l'avancement et jusqu'à l'élaboration de la maquette financière finale ; évolution de la liste des opérations éligibles entre les versions des volets du CPER; le volet « culture » initialement prévu fondu notamment dans le volet « territorial ».
- Résultat d'une mise en cohérence avec les grands programmes PO FEDER/FSE, FEADER, la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et la Stratégie régionale pour l'innovation, à l'échelle régionale d'actions inscrites dans les schémas, plans et programmes, auxquelles le CPER ajoute l'engagement d'actions nationales.

III.10 Méthodologie de l'évaluation environnementale

- L'état initial a été repris de l'évaluation environnementale stratégique du PO FEDER/FSE³.
- L'analyse des effets probables du CPER sur l'environnement a été réalisée de la façon suivante :
 - Les volets du CPER version de janvier 2015 étaient disponibles au moment de l'évaluation. Une reprise a été faite sur la base du protocole d'accord (février 2015). Puis la maquette financière établie en mars 2015 a engendré des ajustements dans les évolutions de projets, dans la mesure des délais disponibles.
 - Chacun de ces volets a été analysé dans un tableau de croisement au regard des enjeux environnementaux rattachés à chaque dimension environnementale. Une première synthèse a été faite par dimension environnementale puis ensuite par volet du CPER.
 - Les projets du CPER ne sont pas détaillés. L'analyse des incidences de leur mise en œuvre sur l'ensemble des sites Natura 2000 de la région n'a donc pu être que globale. Cette

³ Source: ESE PO FEDER/FSE Edater, 2014.

analyse simplifiée devra être approfondie lorsque chaque opération retenue sera mise en œuvre.

- ☉ La liste des mesures établies pour réduire les impacts potentiels sur le réseau Natura 2000 a servi à alimenter le chapitre « Mesures et critères d'éco-conditionnalité ».
- ☉ Des recommandations (mesures d'évitement, de réduction à l'échelle d'un document stratégique) pour éviter et réduire les effets notables sur l'environnement sont établies sur la base des mesures à mettre en place sur les projets. Elles portent sur les effets négatifs et points de vigilances identifiés dans l'analyse des effets.
- ☉ Des critères d'éco-conditionnalité sont proposés pour la sélection et la priorisation des projets afin d'éviter ou réduire en amont leurs éventuels effets négatifs sur l'environnement. Ils sont issus du référentiel technique élaboré par le CGET.
- ☉ Dispositif de suivi et d'évaluation des effets environnementaux du CPER : les indicateurs vont permettre de suivre les incidences négatives et points de vigilance définis pour prévenir les risques potentiels d'effets négatifs des opérations ou projets retenus.
- ☉ Critères d'éco-conditionnalité, critères visant à ne sélectionner que les meilleurs projets du point de vue écologique ou du développement durable.

La gouvernance à mettre en place pour le suivi environnemental du CPER doit s'appuyer sur les instances de pilotage et dispositifs de suivi des plans

et programmes avec lesquels le CPER est articulé (SRCAE, SRCE) (DREAL, ADEME, Région).

III.10.1 Difficultés rencontrées

- ☉ Manque de précisions sur les projets envisagés à la contractualisation (localisation, critères de sélection, bénéficiaires éligibles) : la difficulté de les évaluer avec précision en fait un exercice relativement théorique,
- ☉ Des délais restreints liés à un travail⁴ « en bout de chaîne » ont contraint l'évaluateur dans son analyse. L'évaluation aurait mérité d'être initiée plus en amont du projet afin d'être en mesure d'apporter sa plus-value dans l'élaboration du CPER, ce qui n'a pas été le cas.

⁴ Les enjeux du profil environnemental n'ont pu être livrés qu'un mois avant le rendu de l'étude.

III.11 Conclusion générale de l'évaluation environnementale

Comme l'analyse le démontre, les orientations et projets retenus par les volets du CPER 2015-2020 pourront avoir

- **des impacts probables positifs** pour chacune des composantes, principalement via les volets « Transition Ecologique et Energétique » **TEE**, « Territorial » **TERR**, « Mobilité multimodale » **MM**. Ils montrent un effort de prise en compte de l'environnement régional.
- et **des impacts probables négatifs** sur certaines dimensions environnementales et principalement dus au volet « Mobilité multimodale » **MM** (artificialisation des sols, qualité de l'air/GES,...).

Sur le réseau Natura 2000, des incidences positives globales pourront être engendrées principalement par les orientations du CPER mais aussi des **incidences négatives** plus localisées par les opérations éligibles et projets. Cette analyse a fait l'objet d'une première approche devra être approfondie au moment de leur mise en œuvre.

De la synthèse des impacts du CPER sur les tendances évolutives de l'environnement, il ressort que :

- **le volet « Transition écologique et énergétique » **TEE** aura l'effet le plus bénéfique sur les enjeux environnementaux de Nord-Pas-de Calais.**
- **le risque d'incidences environnementales négatives liées à la réalisation des projets, des actions prévues par le Contrat est réel mais globalement limité (car circonscrit à certains volets).**

Néanmoins, il réside, à ce stade, une **incertitude sur l'analyse de certaines incidences** liées à la non-localisation des actions ou au manque de description précise.

Pour que les effets du CPER sur l'environnement soient le plus positifs possibles, des critères d'éco-conditionnalité sont proposés pour les projets à venir. Ils restent à concrétiser. Mais les impacts réels et certains de la mise en œuvre du CPER dépendront des opérations sélectionnées et concrètement financées. Ils ne seront mesurables qu'a posteriori.

Un effet positif global du CPER est à noter : la contribution à l'amélioration et à la diffusion des connaissances qui assurera une meilleure prise en compte de l'environnement dans le développement et l'aménagement du territoire.

L'impact final global du CPER sur l'environnement se mesurera en fin de période de mise en œuvre sur la vérification de l'atteinte de l'ambition d'une meilleure cohérence des politiques publiques.